



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 aout 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le vingt huit aout à dix huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Courmes, dûment convoqué par courrier du 14 aout 2025, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard THIERY, Maire

-----*-----

[12-2025 Modification de l'affectation de la dotation cantonale 2023.](#)

Monsieur le maire rappelle que par la délibération n°14-2023 du 23 Août 2023, la dotation cantonale 2023 d'un montant de 25 000 € a été affectée aux travaux suivant ;

- 1) - Acquisition d'une parcelle de terrain au lieudit le Colombier.
- 2) - Rénovation et l'isolation thermique des bâtiments des appartements communaux.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté l'achat de la parcelle de terrain n'a pu se concrétiser et des dégâts des eaux ont été constatés sur la toiture de la mairie, nécessitant des travaux de rénovation et d'isolation revêtant un caractère d'urgence.

Monsieur le Maire dit qu'il y a lieu de modifier l'affectation de la dotation cantonale 2023 de la manière suivante :

- Annulation de l'acquisition de la parcelle de terrain au colombier.

Nouvelle affectation de la dotation cantonale 2023 ;

- Rénovation et isolation thermique des appartements communaux.
- Réfection et isolation thermique de la toiture de la Mairie.

Le cout de la réfection et de l'isolation de la toiture de la mairie sera réparti sur les Dotations Cantonales 2023 et 2024.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications du Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité des voix,

ADOpte le projet tel présenté par le maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions ainsi que d'affecter la dotation cantonale 2023 à ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce projet.

-----*-----

13-2025 Modification de l'affectation de la dotation cantonale 2024.

Monsieur le maire rappelle que par la délibération n°19-2024 du 09 août 2024 la dotation cantonale 2024 d'un montant de 25 000 € avait été affectée aux travaux suivant :

Acquisition de deux terrains, un auprès de la SAFER et le suivant pour la réalisation d'une aire d'accueil.

Entre temps suite à de fortes pluies, des dégâts des eaux importants ont été constatés sur la toiture de la mairie, nécessitant des travaux de rénovation et d'isolation et revêtant un caractère d'urgence.

Monsieur le Maire dit qu'il y a lieu de modifier l'affectation de la dotation cantonale 2024 de la manière suivante :

- Acquisition de terrain auprès de la SAFER.
- Réfection et isolation thermique de la toiture de la Mairie.

Le coût de la réfection et de l'isolation de la toiture de la mairie sera réparti sur les Dotations Cantonales 2023 et 2024.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications du Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité des voix,

AUTORISE le Maire à modifier l'affectation la dotation cantonale 2024 de la manière citée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce projet.

-----*-----

14-2025 Affectation dotation cantonale 2025.

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal que par courrier du vingt sept juin 2025, le Président du Conseil Départemental l'informe que dans le cadre de la répartition de la dotation cantonale d'aménagement 2025, la commune peut bénéficier d'une enveloppe financière d'un montant de 25 000 € pour réaliser une opération.

Le maire rappelle que par délibération n° 03-2025 du 28 mars 2025, il a été décidé de ne pas reconduire le bail de location gérance de l'auberge communale.

Dit que des travaux de mise aux normes et de réhabilitation vont être nécessaires, et propose que la dotation cantonale 2025 soit affectée à ce projet.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

ADOpte le projet tel que présenté par le maire,

AUTORISE le Maire à solliciter la dotation cantonale 2025 pour ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce projet.

-----*-----

	Nom-prénom	Signature		Nom-prénom	Signature
1	Richard THIERY		7	Christophe SCHNEIDER	Absent
2	Michaël HUMBERT MARINO		8	Evelyne PASSAVIN	
3	Danielle BOERI		9	Barbara BERTACCHINI-EUZIÈRE	
4	Jean-Pierre ISNARD	Absent	10	Olivier CAMERANO	Absent
5	Brigitte FILLOT	Absent	11	Bruno ROUGANNE.	Absent
6	Laurent STACUL				